



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 octobre 1997**

**Budget Eau et Assainissement - Amortissements**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 Octobre 1997

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'arrêté du 12 août 1991, relatif à l'application du Plan Comptable M 49 aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable gérés par les collectivités locales, stipule que l'assemblée délibérante fixe la durée d'amortissement des biens dans les limites indiquées à l'annexe III ci-jointe.

Afin de mettre en cohérence les instructions comptables M4, M 49 et la nomenclature M 14 applicable au 01.01.97,

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- approuver les durées d'amortissements proposées ci-dessous, pour les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT

- Frais d'études, de recherche et de développement .....	5 ans
- Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires) .....	5 ans
- Constructions et Bâtiments durables .....	80 ans
(en fonction du type de construction) ..... ou	40 ans
- Bâtiments légers, abris .....	15 ans
- Agencement et aménagement des terrains et des constructions, installations électriques et téléphoniques, etc ... ..	15 ans
- Réseaux d'assainissement .....	60 ans
- Station d'épuration (ouvrage de génie civil)	
- ouvrages lourds .....	60 ans
- ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc ... ..	30 ans
- Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau .....	40 ans
- Installations techniques complexes ou à caractère spécifique : traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation) installations de ventilation, etc ... ..	10 ans
- Organes de régulation (électronique, capteurs, etc ...) .....	8 ans
- Matériel et outillage industriel .....	10 ans
- Petit outillage industriel .....	5 ans
- Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes et matériels roulants.....	10 ans
- matériel de transport de moins de 3,5 tonnes .....	7 ans
- Mobilier de bureau .....	15 ans
- Matériel de bureau et bureautique .....	10 ans
- Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux, matériel Hifi et audiovisuel .....	5 ans
- Matériel informatique lié à l'activité de bureau .....	3 ans

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)